

Yvan Bernier et Claire Chevalier
1120 des anciens
Prévost Qc
J0R 1T0

Le 29 Novembre 2016.

À l'attention de Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Ajout aux Observations en lien avec Le Dossier R-3964-2016.

Madame,

Attendu que :

Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposants aux compteurs de nouvelle génération à conserver notre compteur électromécanique qui a été installé par Hydro-Québec il y a environ 15 ans.

Nous ne voyons aucunement la nécessité de changer un compteur électromécanique si jeune et de bon fonctionnement, d'autant plus que mon mari et moi sommes

incapables de tolérer à l'intérieur de notre demeure la présence d'un appareil **non communicant électronique**. Le compteur non communicant électronique au domicile de notre fille et petit fils les rend malades. Ils ne peuvent dormir dans la chambre qui est près du compteur. Nous sommes électrosensibles. Notre médecin de famille Dre Gisèle Rioux M.D. à la clinique de St-Hippolyte (780, chemin des Hauteurs, bureau 201 Saint-Hippolyte QC J8A 1H1 tél: 450-224-8271) peut vous le confirmer. Nous craignons les effets décelés en présence de ce dit compteur électronique non communicant, et c'est pourquoi nous insistons pour refuser l'option de retrait actuellement offerte. **Et je précise que nous accepterons volontiers de payer, comme dans le cas de l'option de retrait actuelle, les frais reliés à une nouvelle option de retrait avec un appareil électromécanique.**

Le compteur électromécanique serait selon plusieurs experts plus robuste et résistant face aux surtensions et risques associés à celles-ci. Vous pouvez lire au lien internet suivant le commentaire en anglais de la porte parole des services publics de Palo Alto qu'aucun compteur mécanique (analog meter) n'a été endommagé lors de surtensions tandis que lors d'un seul incident majeur 80 compteurs électroniques ont explosés ou pris feu:

<http://www.paloaltoonline.com/news/2011/09/04/power-surge-raises-questions-about-smartmeters>

J'ose préciser aussi l'importance pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter ces 181 500 compteurs électromécaniques si précieux et encore disponibles, et qui

permettraient d'offrir une seconde option de retrait avec un appareil non électronique, soit l'électromécanique traditionnel dont Hydro-Québec possède encore par chance 181 500 exemplaires en stock.

La Régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants : « être conforme aux normes de Mesures Canada et qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement ».

Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012. Selon cette personne intéressée, il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quand à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud, et nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et sur les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ et finalement nous exigeons que notre lettre soit ajoutée dans les Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016 sur le site de la Régie immédiatement.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Yvan Bernier et Claire Chevalier

